

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 29 MARS 2023**

Sont présents:

Mesdames Nathalie Delmaire, Mélina Le Blanc messieurs John Bradley, Réal Déry, Alain Durand siégeant sous la présidence de monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est absent;

Monsieur Denis Huberdeau

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 1^{er} FÉVRIER 2023

Il est proposé par madame Mélina Le Blanc et unanimement résolu que le rapport du 1^{er} février 2023 soit accepté tel que modifié.

**P.I.I.A. GUY GEOFFRION
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 842**

Considérant la demande de monsieur Guy Geoffrion relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 842 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Mélina Le Blanc et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. ALAIN BERTRAND
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 310 356**

Considérant la demande de monsieur Alain Bertrand relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 310 356 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

DEMANDE DE CONFORMITÉ À UN FUTUR P.I.I.A.

Considérant la demande du propriétaire du lot 5 311 758 du cadastre du Québec de se prononcer sur l'acceptabilité des critères de P.I.I.A. advenant une subdivision de ce lot en deux parties;

Considérant qu'une telle subdivision ne se fera pas si elle ne permet pas la construction d'une deuxième résidence;

Considérant que cette propriété est située à l'extrémité de la zone commerciale de la montée Verchères;

Considérant les croquis d'implantation et les plans sommaires d'élévation des façades des bâtiments proposés par le demandeur;

Considérant le caractère homogène des résidences de la montée Verchères;

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et majoritairement résolu que le projet déposé ne serait pas conforme aux articles 31, 32 et 33 du règlement no.8-2014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**DEMANDE D'EXPLICATION SUR LES PRÉSENTATIONS
SUR LE FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

Considérant les deux soirées d'informations et de consultation tenues le mois dernier concernant le futur développement résidentiel de la municipalité;

Le président du comité s'interroge sur le fait que le conseil municipal n'a jamais demandé l'opinion du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur John Bradley explique le contexte de la présentation publique et informe les membres qu'ils seront informés dans le futur.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Réal Déry, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers
Président du comité